



**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU BRUIT DURANT LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES QUAIS DE LA GARE SNCF DE BEAULIEU-SUR-MER MODIFICATIF N°2**

**23 03 26**

N° :                      DATE D’AFFICHAGE :    **20 MARS 2023**

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Le Code de l’environnement,

Vu l’arrêté Municipal N° 081028 du 24 octobre 2008 intitulé « lutte contre le bruit »,

Vu l’arrêté municipal n° 100707 du 08 juillet 2010 modifiant l’arrêté n° 081028 du 24 octobre 2008 de lutte contre le bruit,

Vu l’arrêté municipal N°220823 du 23 Août 2022, portant réglementation de la circulation et du bruit durant les travaux de mise en accessibilité des quais de la gare Sncf de beaulieu-sur-mer du 22.08.2022 au 31.03.2023,

Vu l’arrêté municipal N°221037 du 19 Octobre 2022, modificatif 1 de l’arrêté municipal N°220823 du 23 août 2022, portant réglementation de la circulation et du bruit durant les travaux de mise en accessibilité des quais de la gare Sncf de beaulieu-sur-mer du 22.08.2022 au 31.03.2023,

Vu la demande complémentaire du 8 Mars 2023 de la SNCF Gares & Connexions Région Sud, 4, Rue Léon GOZLAN 13331 Marseille Cedex 03, représentée par Albane BONNET, Directrice projets Tel 06.01.20.59.86 [albanne.bonnet@sncf.fr](mailto:albanne.bonnet@sncf.fr) et Vlad PETRESCU, Assistant projet 06.18.74.70.71 [ext.parvis.vlad.petrescu@sncf.fr](mailto:ext.parvis.vlad.petrescu@sncf.fr), sollicitant la prolongation de l’occupation du domaine public, Place Georges Clémenceau et Boulevard Maréchal Leclerc. Prolongation nécessaire afin de finaliser les travaux de mise en accessibilité des quais et de réouverture de l’escalier sud, de la gare SNCF de Beaulieu-sur-mer. Travaux réalisés par entreprise COLAS Génie Civil, 15, Route de Lyon 69800 Saint Priest, représentée par Rémi FERRIERES Directeur Travaux, [remi.ferrieres@colas.com](mailto:remi.ferrieres@colas.com) et Younes BENLARBI, Conducteur de travaux, 06.68.77.24.59 [younes.benlarbi@colas.com](mailto:younes.benlarbi@colas.com), du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mai 2023.

Considérant qu’à l’occasion de ces travaux, il y a lieu de réglementer la circulation sur les accès et aux pourtours de cette zone du chantier.

Considérant qu’il convient de répondre favorablement à cette demande.

**ARRETE**



**Article 1<sup>er</sup>** : Les arrêtés municipaux N°220823 du 23 août 2022 et N°221037 du 19 octobre 2022, portant réglementation de la circulation et du bruit durant les travaux de mise en accessibilité des quais de la gare Sncf de beaulieu-sur-mer du 22.08.2022 au 31.03.2023, sont prorogés jusqu'au 31 mai 2023.

**Article 2** : Le présent arrêté est valable à compter de sa signature jusqu'à la fin du chantier et au plus tard le 31 mai 2023.

**Article 3** : Tout recours contre le présent arrêté ne pourra s'exercer qu'auprès du Tribunal Administratif de Nice sis 18, avenue des Fleurs à Nice 06000, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité, de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de la notification aux entreprises citées à l'article 1 du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant le Groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes,
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Beaulieu-sur-Mer,
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Beaulieu-sur-Mer,
- M. le Directeur de la Subdivision Est Littoral métropole Nice Côte d'Azur.
- M. le Directeur Général des Services de la commune de Beaulieu sur mer,
- SNCF Gare et Connexions
- Entreprise COLAS Génie Civil.

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beaulieu-sur-Mer, le **20 MARS 2023**

Le Maire,



*Roger ROUX*  
Roger ROUX